

Direction des Finances

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

Séance du vendredi 26 Novembre 2010

COMMUNICATION RELATIVE AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011 Chers collègues,

Cette communication a pour objet d'introduire notre débat sur les orientations du budget primitif 2011.

Comme vous le savez, le budget est un acte stratégique qui permet à notre Département d'engager des politiques publiques permettant de répondre aux attentes des Yvelinois, de s'adapter aux évolutions de notre société et de préparer l'avenir.

L'année dernière, lors de ce même exercice, nous avions évoqué l'impact de la crise financière et des réformes annoncées sur nos équilibres financiers.

Les premiers éléments de la réforme ont été posés en 2010 avec la suppression de la taxe professionnelle, la création de la cotisation sur la valeur ajoutée, le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation au bloc communal à compter de 2011. Pour autant, certaines modalités sont encore en discussion au Parlement dans le cadre des débats sur le Projet de Loi de Finances, en particulier de nouveaux dispositifs de péréquation entre collectivités.

Le Budget primitif que je vous proposerai d'adopter tient donc compte de ce contexte probablement durable de très faible évolution de nos ressources :

- 1- La reprise économique est de retour mais reste encore modérée en Europe et en France pour effacer toutes les conséquences de la crise économique et sociale de 2008-2009. Les conditions de la croissance durable demeurent fragiles.
- 2- La réforme de la fiscalité locale a sensiblement réduit notre autonomie fiscale. Les ressources de substitution ou mécanismes de péréquation qui se dessinent devraient se traduire par une stagnation de nos recettes à l'avenir, nous rendant très tributaires des droits de mutation donc du marché de l'immobilier.

En outre, dans un contexte d'endettement public élevé, il ne faut pas attendre de l'Etat qu'il apporte un surcroît de recettes. Il a d'ores et déjà annoncé un gel en valeur de ses dotations pour les trois prochaines années et la mise en place de systèmes de péréquation sur les droits de mutation et la CVAE. Les dispositifs de péréquation en particulier sur les DMTO sont en cours de discussion au parlement dans le cadre du Projet de Loi de Finances.

3- Nos dépenses sociales APA, RSA et PCH restent élevées malgré la stabilisation du nombre de bénéficiaires du RSA depuis l'été.

4- Notre programme d'investissement reste dynamique avec un nombre élevé d'opérations qui arrivent à maturité tant en matière de transports que de bâtiments.

Parce que nos missions sont essentielles, j'entends poursuivre les actions entreprises en vous proposant un budget dynamique et ambitieux privilégiant la solidarité envers nos concitoyens les plus vulnérables mais aussi le développement et l'innovation qui prépareront notre avenir.

Nous avons la possibilité de pouvoir le faire car nos bases financières restent saines, et notre capacité d'emprunt importante. Ce sont là des atouts majeurs que je souhaite préserver tout en m'attachant à maîtriser nos dépenses courantes. Je serai particulièrement vigilant pendant l'exécution de ce budget.

C'est dans cet état d'esprit que je vous propose ces orientations budgétaires, mesurant parfaitement notre responsabilité à l'égard des Yvelinois.

Ce débat d'orientation budgétaire est aussi l'occasion de vous présenter pour la première fois le programme d'actions que nous entendons poursuivre en 2011 en faveur du développement durable conformément à l'article 255 de la loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2.

Axe 1 : S'engager pour un département équilibré, solidaire et attractif

Le Schéma Départemental pour un Développement Equilibré des Yvelines (SDADEY) adopté en 2006 au terme d'une large concertation avec les élus locaux, les acteurs économiques et l'ensemble de la population constitue la trame qui guide les décisions d'actions ou d'intervention du Conseil général.

Le schéma fixe en effet les grandes priorités pour promouvoir un territoire attractif sur la base d'une gestion économe en ressources et en espace, à savoir :

- polariser le développement urbain sur les territoires d'envergure régionale et conforter les dynamiques locales ;

- conforter et compléter la trame naturelle pour renforcer l'attractivité du cadre de vie de tous les Yvelinois ;
- améliorer et compléter les infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs de développement en donnant priorité au respect de l'environnement ;
- promouvoir des modes de développement différenciés valorisant l'offre de services et le cadre de vie de chaque territoire

Les politiques qui irriguent ces priorités sont définies dans les grands domaines d'action du Conseil général.

En matière économique tout d'abord, il s'agit pour les Yvelines de tirer parti de la compétitivité internationale de l'économie francilienne. Notre politique s'exprime dans le soutien à la Vallée de l'automobile – en vue notamment d'accompagner l'émergence d'un véhicule décarboné- et dans l'appui aux activités de recherche/ développement tous secteurs confondus.

Cette politique produit des effets très puissants en matière d'attractivité économique : les implantations d'entreprises nationales ou internationales comme l'arrivée continue d'ingénieurs et chercheurs contribuent à la modernisation et à l'ouverture internationale de notre économie. C'est la condition pour assurer le financement durable de la solidarité.

La politique du Conseil général visant à améliorer les grands équilibres environnementaux prend chaque année plus d'ampleur. Il s'agit à la fois d'organiser en les ouvrant au public des corridors d'espaces naturels continus en lien avec nos fleuves et nos rivières. L'extension de notre schéma Véloroutes Voies Vertes traduit cette même ambition de mieux intégrer nos espaces dans le quotidien des Yvelinois en accompagnant les pratiques les moins énergivores. Un programme Seine sera élaboré en 2011 et nous poursuivrons notre action aux côtés des communes en faveur de la qualité de l'eau.

La production de logements que nous soutenons activement contribue aussi à satisfaire les attentes des Yvelinois, tant en volume de logements offerts que par le recentrage du développement sur les pôles urbains ainsi que par le rééquilibrage de notre parc de logements. Avec pour conséquence le ralentissement du mitage des espaces naturels, que nous valorisons par ailleurs.

Enfin, il nous faut faciliter les déplacements qui sont la clé de l'attractivité économique, de l'attractivité résidentielle et du confort de vie des Yvelinois. Cela passe par un engagement constant et déterminé pour

combler le retard en matière de grandes infrastructures et optimiser le maillage en transports en commun ainsi que son usage.

Le dynamisme du Grand Paris ne peut qu'accélérer la réalisation des ces priorités. Bien placées sur l'axe Paris – Le Havre, les Yvelines doivent recueillir les fruits de cette démarche. Le Département y est préparé depuis de nombreuses années. Il sera vigilant et mobilisé pour obtenir la desserte effective des sites névralgiques du territoire ainsi que l'organisation de correspondances fréquentes et confortables entre les nouveaux réseaux et systèmes de transports d'une part et les lignes existantes d'autre part. Ce sont en effet l'ensemble des Yvelinois qui doivent bénéficier de cette amélioration des conditions de déplacement.

Pour mettre en place ses politiques et les programmes qui en résultent, le Conseil général privilégie un mode d'action : la contractualisation avec les collectivités locales. En 2011, les contrats représenteront un tiers de l'effort départemental d'investissement. Cette proportion est exceptionnelle en comparaison des pratiques relevées dans les autres départements.

Objectif 1 : Conduire un aménagement du territoire économe en espace et en ressources

La mise en œuvre de cet objectif passe notamment par un outil : le Contrat de Développement Equilibré des Yvelines (CDEY). Il vise la coordination de l'action des partenaires du développement des territoires prioritaires que sont les OIN. Le CDEY recherche la cohérence des actions économiques, urbaines et environnementales. Le CDEY de l'OIN Seine Aval a été signé en 2010. Il est envisagé d'adopter en 2011 un CDEY sur les territoires de Versailles Grand Parc, Vélizy et Saint Quentin en Yvelines au titre de l'OIN Paris Saclay . Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces contrats figureront au budget départemental.

Objectif 2 : Rendre possible l'équipement des communes pour des services équitables à tous les Yvelinois.

L'effort du Conseil général en faveur de l'équipement des communes pour le service aux Yvelinois est plus indispensable que jamais. Tout d'abord parce que les ressources locales sont de plus en plus contraintes : sans l'aide du Département, beaucoup de communes, notamment les plus petites, ne pourraient plus s'équiper. Ensuite parce qu'il est de la responsabilité d'un Conseil général de contribuer à une équité de traitement des Yvelinois dans l'accès aux équipements et services publics sur l'ensemble du territoire

yvelinois. Enfin parce que le Département privilégie dans son mode d'action la mise en oeuvre d'opérations répondant à des objectifs de développement partagé entre Conseil général et Collectivités Locales.

C'est pourquoi les crédits attribués au titre des contrats ruraux et départementaux progresseront-ils en 2011 sous le double effet de la réalisation effective des opérations déjà contractualisées et de la signature des nouveaux contrats. Les contrats « centre-ville » connaîtront également une progression des moyens qui leur sont consacrés.

La politique contractuelle du Département connaîtra en 2011 l'approfondissement de deux orientations d'ores et déjà esquissées :

- l'accompagnement des collectivités dans la définition de leurs projets pour une articulation forte avec les objectifs de développement durable,
- le renforcement du soutien accordé aux projets portés dans un cadre intercommunal dans le prolongement de la réforme territoriale qui vient d'être adoptée.

Objectif 3 : Conforter l'attractivité économique durable des Yvelines et accompagner le retour à l'emploi.

Les Yvelines sont le premier département de l'automobile en France, et cette filière économique est particulièrement exposée à la concurrence et aux nouveaux enjeux énergétiques. Ceci justifie notre soutien sans faille à cette filière. Dans ce cadre, l'année 2011 sera marquée par la poursuite de notre aide à la Recherche/Développement aux projets de véhicules décarbonés, à l'implantation de bornes de recharge pour voitures électriques.

Le Département participe ainsi :

- à l'émergence d'un institut d'excellence en énergie décarbonée à Satory dans le cadre du futur appel à projet sur les systèmes de mobilité du futur, en partenariat avec Renault, PSA, Valéo, l'INRETS, l'INRIA...
- à la valorisation des 4 prototypes issus de l'appel à projets véhicules urbain du futur et à leur présentation au Salon international de Genève en mars 2011,
- au soutien au déploiement du programme SAVE en Seine Aval

L'attractivité du territoire repose également sur sa capacité de développement et de requalification de l'offre immobilière des grands territoires d'activités économiques, en particulier à Vélizy, Saint-Quentin et en Seine Aval et sur l'accessibilité aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'achèvement de la 2ème phase du très haut débit en 2011 permettra de raccorder les entreprises installées dans une soixantaine de zones d'activités supplémentaires du département et ajoutera près de 300 km au réseau départemental initial.

Le Conseil général développe également un ensemble d'actions vigoureuses pour accompagner le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Il organise la mobilisation des entreprises, notamment des DRH qu'il tentera de fédérer au sein d'un club pour l'insertion, et renforce les échanges entre acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle.

Dans le secteur agricole, l'action du Conseil général est dictée par le souci de la valorisation des ressources et l'accroissement de la valeur ajoutée sur les exploitations. Le Département est attentif au maintien d'espaces viables pour l'activité agricole trop souvent déstabilisée par les extensions urbaines débridées. Il soutient le développement des gîtes ruraux.

Enfin, le tourisme bénéficiera d'un appui déterminé. Cette activité pour laquelle les Yvelines disposent d'atouts majeurs est en effet créatrice d'emplois et d'image. Grâce au Comité départemental du tourisme, il nous faut prendre en compte à la fois les comportements nouveaux des consommateurs et l'évolution du marché touristique international.

Objectif 4 : Améliorer les grands équilibres environnementaux

Par sa politique en faveur de l'environnement, le Département vise la protection et la valorisation des espaces naturels, soit par des actions conduites sous sa maîtrise d'ouvrage, soit par le soutien aux acteurs locaux (collectivités locales, associations) agissant en ce sens. Le Département poursuit notamment les objectifs d'amélioration des capacités d'accueil du public et de valorisation des espaces naturels sensibles, ainsi que d'amélioration de la qualité de la ressource eau.

Il souhaite ouvrir au public ses espaces naturels remarquables avec notamment la création d'une zone de préemption à Carrières-sous-Poissy d'environ 113 ha pour y aménager un parc à vocation paysagère et récréative en bord de Seine.

Les berges de Seine seront valorisées et leur accès au public facilité. Un programme Seine est élaboré. Il comprend notamment la réalisation de passerelles « durables » pour permettre le franchissement du fleuve par les modes doux.

Le développement et la sécurisation des voies de circulations douces reste un axe fort de notre politique de mobilité : le schéma Véloroutes Voies Vertes voté en 2010 est mis en oeuvre et une aide complémentaire à la réalisation de franchissement des infrastructures lourdes permettront de mieux accompagner les collectivités locales dans sa mise en oeuvre. Bien sûr, les aménagements cyclables continueront d'être étudiés dans nos opérations routières.

Pour ce qui concerne la qualité de l'eau, les crédits demeureront à un niveau élevé en raison de la poursuite de la mise aux normes des stations d'épuration prévue par les collectivités locales pour respecter les nouvelles normes.

Dans le domaine de la performance énergétique enfin, un soutien continuera d'être apporté aux Agences Locales de Maîtrise de l'Energie (ALME) pour réaliser des missions de conseil et d'information énergétique auprès des particuliers et des collectivités locales du département.

Objectif 5 : Faciliter les déplacements en respectant au mieux l'environnement

Afin de réduire l'impact écologique et de favoriser la mobilité durable (déplacements doux et transports collectifs), le Département mène depuis plusieurs années une politique volontariste :

- pour inciter au report modal et améliorer l'accessibilité des transports collectifs
- pour développer les circulations douces
- pour mettre en place des services de transport à la demande en zone péri-urbaine

Plusieurs projets lourds de transports en commun, auxquels le Conseil général est attaché, seront engagés. Ils vont entraîner une augmentation sensible du budget. En particulier les travaux de surface pour le tramway Chatillon-Vélizy-Viroflay ont enfin démarré fin 2010 pour une mise en service en 2014. Le projet de Tangentielle Ouest est encore en phase de concertation. Le lancement d'une enquête publique en 2011, si un consensus est enfin obtenu sur ses caractéristiques, permettrait la mise en service en 2016 d'un nouveau tronçon. Le débat public pour le projet Eole, très attendu pour le développement de la Vallée de Seine, est en cours.

Le Département aide, par ailleurs, les familles pour les transports scolaires à travers les dispositifs carte Imagine'R, carte Optile et à travers l'aide aux circuits spéciaux dont les modalités vont devoir être revues suite aux décisions du STIF. Nos aides aux lignes régulières seront revues au regard d'une part de la mise en place des nouveaux « contrats de type II » passés par le STIF, et d'autre part de notre contribution annuelle au fonctionnement des transports publics versée au STIF qui est seul compétent dans ce domaine et auquel nous apportons la contribution annuelle la plus forte des départements de la grande couronne. Nous concentrerons nos aides aux investissements des communes sur les équipements et services favorisant l'utilisation des transports en commun : transport à la demande, réalisation de pôles-gare et parcs relais, investissements concourant à l'amélioration de l'accessibilité des arrêts de bus du réseau «Mobilien».

Accompagner le développement des territoires par les infrastructures routières nécessaires

Nous poursuivrons les travaux engagés au titre du programme de modernisation et d'équipement des routes (PME) : la seconde phase de la déviation de la RD 98 et de la RD11 aux Clayes-sous-Bois et à Villepreux ainsi que la déviation et l'aménagement de la RD 201 à Bennecourt, la RD 113 à Chambourcy. Les études opérationnelles continueront sur le doublement de la RD 30 à Plaisir et à Elancourt, la réalisation de la voie nouvelle à Sartrouville et Montesson, la réalisation de la RD 307 à Saint - Nom - la Bretèche et Noisy - le - Roi, la déviation de Richebourg, la réalisation de l'échangeur de Mantes Est. La Région Ile-de-France sera sollicitée pour participer financièrement à la réalisation de certaines de ces opérations structurantes dans le cadre de la renégociation du Contrat de Plan Région Département 2008-2013.

Maintenir la sécurité sur le patrimoine routier départemental et optimiser son entretien

Nous concentrerons nos moyens sur les aménagements nécessaires à la conservation de notre patrimoine en utilisant des techniques adaptées moins onéreuses et plus respectueuses des principes du développement durable qu'il s'agisse des opérations de recalibrages, de grosses réparations ou d'entretien et de maintenance (éclairage public, fauchage raisonné, équipements de sécurité, signalisation...)

Le Département poursuivra son soutien aux communes dans le cadre du programme triennal afin qu'elles puissent aménager et sécuriser leur voirie.

Objectif 6 : Mieux répondre aux besoins en logements

Depuis la mise en place de ce programme exceptionnel en 2006 visant à accroître le volume de logements ainsi que le rééquilibrage du parc, le Département a signé près de 80 contrats de développement de l'offre résidentielle (CDOR) correspondants à un engagement financier de près de 105 M€. Cette politique sera poursuivie en 2011 par la signature de nouveaux contrats.

L'EPFY, que nous avons largement doté depuis sa création et qui perçoit désormais une taxe revalorisée à hauteur de 20,9 M€/an est désormais en régime de croisière. Il a ainsi pu poursuivre sa politique dynamique d'acquisition foncière en faveur du développement urbain et économique du Département sans avoir à emprunter en 2010.

La SEM d'aménagement constituée fin 2009 est désormais pleinement opérationnelle et complète efficacement notre dispositif de soutien aux communes. Ainsi en 2010, la SEM a signé une concession d'aménagement, deux conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec des communes et 3 contrats de partenariats avec des promoteurs correspondant à un total de plus de 1000 logements qui seront réalisés en 2012.

D'autre part, le Conseil général poursuivra son soutien aux actions d'information sur le logement en assurant le financement de l'ADIL.

Des mesures d'accompagnement social liées au logement seront assurées dans le cadre du FSL ou dans le cadre des actions conduites par les associations (l'ensemble de ces actions représentant un budget de 5,6 M€, avec une intervention du Conseil général à hauteur de 4 M€), et d'un nouveau Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) qui sera mis en œuvre dès 2011 autour d'actions telles que l'aide au maintien des ménages dans le parc privé, la prévention des expulsions locatives ou encore la lutte contre l'habitat indigne.

Objectif 7 : Assurer la promotion et le rayonnement des Yvelines

En 2011, trois orientations nouvelles marqueront la communication du département :

- la réflexion sur les supports éditoriaux afin de mieux faire connaître les actions auprès des yvelinois ;
- la modernisation de nos outils internet;

- la coordination de nos évènements pour mieux valoriser nos projets.

Axe 2 : Agir pour la solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles

Cette compétence représente la partie principale de notre budget de fonctionnement. Elle est aussi la plus dynamique en raison des évolutions législatives, démographiques et aussi du contexte économique.

Les Yvelines comptent actuellement plus de 80 000 personnes de plus de 75 ans et leur nombre continue de progresser annuellement de 6 à 7 %.

50 000 personnes souffrant d'un handicap sont également susceptibles de solliciter l'aide du Département.

A l'été 2010, le nombre d'allocataires du RSA était de plus 21 000. Toutefois, leur nombre tend désormais à se stabiliser.

Objectif 1 : Privilégier la proximité pour améliorer l'accès des Yvelinois aux services et prestations

La qualité de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables reposant notamment sur la connaissance et la proximité de ces populations, l'un des objectifs poursuivi par le Département est de rapprocher les services des usagers.

C'est pourquoi le Département a organisé son action sur la base des 9 Territoires d'Action Sociale. Les services sociaux départementaux y sont déployés au plus près des populations grâce à un réseau de 38 Secteurs d'Action Sociale qui assurent des services en matière d'aides d'urgence, de conseil en économie sociale et familiale, d'aides au logement, de soutien à l'enfance et à l'adolescence en difficulté, d'ouverture des droits au RSA et d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle.

Sur ces mêmes bases, le Département a mis en place entre 2008 et 2010, 9 Coordinations Gérontologiques Locales et 9 Coordinations Handicap Locales pour rapprocher les professionnels (144) des bénéficiaires.

Parmi les départements, les Yvelines apparaissent en pointe : l'Observatoire de l'Action Sociale Décentralisée consacrera d'ailleurs prochainement sa publication à notre expérience de déploiement des services.

Parce que la qualité de l'action publique passe par la coordination des démarches de tous les acteurs sociaux du territoire, le Département s'est volontairement engagé dans un processus visant, pour chaque Territoire d'Action Sociale, la coordination des actions et moyens au service d'objectifs partagés.

Le travail de collaboration avec les partenaires locaux à l'échelle des territoires sera poursuivi et amplifié en 2011.

Dans ce cadre, le Conseil général a approuvé en 2010 trois conventions d'objectifs et de moyens (Mantes-la-Ville, Rosny-sur-Seine et Communauté de Communes Vexin - Seine) conclues pour 3 années, et déclinant les actions retenues en tenant compte des opportunités existantes sur chaque territoire. D'autres suivront en 2011.

Il est bien entendu que ces actions seront évaluées chaque année, afin de mieux adapter la réponse du territoire aux besoins recensés.

Ces actions sont cofinancées tant par le Conseil général que par les villes et intercommunalités, ou d'autres partenaires institutionnels (CAFY).

Objectif 3: Accompagner les publics les plus fragiles

3.1 Accompagner les familles yvelinoises confrontées à la perte d'autonomie de leurs proches

Dans le domaine de l'autonomie, quatre objectifs forts structurent notre démarche et nos propositions :

- Offrir à toute personne dépendante qui le désire la possibilité de rester à son domicile, en veillant à combattre l'isolement.
- Développer des prises en charge innovantes et spécifiques pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer, mais aussi pour leurs familles, en première ligne face aux conséquences de cette terrible maladie.
- Développer et encourager les initiatives concernant la prise en charge des personnes handicapées psychiques.
- Assurer la cohérence et l'adaptation de notre offre de services aux besoins des personnes.

Par son action volontariste et innovante, le Département est devenu une collectivité d'avant-garde particulièrement bien équipée. Le Département anime le partenariat pour doter les Yvelines de structures de qualité correspondant aux besoins de ses habitants. Il autorise les établissements, les tarifie, et les habilite à l'aide sociale en tant que de besoin, ouvre les droits des personnes, finance des prestations et contrôle l'effectivité des dites prestations.

Notre budget consacré à cette mission (constituée à plus de 90% de dépenses obligatoires) a crû de manière notable, passant de 90 M€ en fonctionnement en 1995 à 245 M€ en 2010 soit 172 % d'augmentation. Grâce aux décisions de notre collectivité, les capacités d'accueil en faveur des adultes handicapés ont pratiquement triplé entre 1995 et 2010.

Le volet personnes âgées et handicapées du schéma de troisième génération que nous avons adopté en 2010, met l'accent sur nos besoins en structures légères

3.2 Accompagner les Yvelinois face aux difficultés d'accès à l'emploi

Le Programme Départemental d'Insertion 2011 confirmera la priorité donnée au retour à l'emploi durable des bénéficiaires du RSA dont le nombre se stabilise progressivement.

La mobilisation des entreprises sera renforcée, avec un objectif de doublement du nombre de contrats aidés (pour atteindre un nombre de contrats en cours égal à 800), l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics du Conseil général ou encore la mise en relation des entreprises et des bénéficiaires du RSA dans les secteurs en tension.

Le soutien à la création et au développement des structures d'insertion ainsi qu'à l'accompagnement vers l'emploi durable des bénéficiaires du RSA sera poursuivi en s'appuyant sur des organismes spécialisés et en finançant des chantiers d'insertion et des associations mettant en œuvre un accompagnement personnalisé des projets professionnels ou de création d'entreprises.

L'ensemble de ces mesures (allocations et actions d'insertion) mobiliseraient une enveloppe supérieure à 100 M€.

3.3 Apporter une aide aux enfants et adolescents confrontés à des difficultés familiales

La mission de l'aide sociale à l'enfance consiste à proposer des dispositifs de prévention et d'aide à domicile permettant le maintien de l'enfant dans son milieu de vie habituel. Lorsque cela n'est pas possible, le Département prend en charge, dans des établissements ou des familles d'accueil, les mineurs confiés par leurs parents ou par l'autorité judiciaire ainsi que les majeurs de moins de 21 ans.

Le Département est également en charge de l'accueil des femmes enceintes et des mères isolées avec enfant de moins de 3 ans.

Enfin, le Département assume aussi la responsabilité de la prévention générale et spécialisée en relation étroite avec les communes.

Le volet enfance du schéma de troisième génération, que nous avons adopté en 2010, met l'accent sur l'aspect qualitatif de l'offre. Nous devrons désormais porter nos efforts dans les directions suivantes :

- adaptation de l'offre de places en fonction de la demande,
- maîtrise des placements en volume et en quantité,
- développement de l'accueil familial et de l'accueil d'urgence des adolescents.

Le foyer départemental, désormais recentré sur ses missions d'accueils d'urgence, d'observation et d'orientation, s'installera partiellement au Pecq début 2011 dans des locaux réhabilités à cet effet. Tandis qu'à Versailles seront entreprises les transformations qui permettront d'y créer provisoirement une unité d'accueil d'urgence des adolescents qui fait défaut actuellement.

Objectif 4 : Aider au développement et soutenir l'action humanitaire

En matière de coopération décentralisée, les objectifs et les moyens demeurent stables : la priorité est de soutenir et poursuivre des projets concrets et utiles auprès des 6 pays. Cette action est plébiscitée et appréciée aussi bien dans le pays aidé qu'auprès des ressortissants vivants dans les Yvelines. Confirmé lors des Assises, l'autre objectif plus ancien réside dans l'aide aux associations yvelinoises qui mènent une action humanitaire et citoyenne dans les 6 pays.

Axe 3 : Mettre à disposition des Yvelinois des services publics de qualité

Objectif 1: Soutenir les familles

1.1 Promouvoir la santé de la mère et de l'enfant de moins de 6 ans

Notre action s'articule autour de l'information et la prise en charge des femmes enceintes au travers de

collaborations avec les professionnels de la naissance dans l'objectif de réduire les risques de handicaps.

Le Département s'engage aussi aux côtés des familles pour améliorer l'état de santé des jeunes enfants et

contribuer à l'égalité des chances. Les bilans de santé pour les enfants de 4 ans, les actions de dépistage des

troubles sensoriels, des troubles précoces de comportements et des apprentissages, des risques d'obésité

infantile participent à cette mission.

Il s'agit aussi de réduire la survenue des risques de grossesses non désirées par des actions collectives

autour de la vie affective et sexuelle.

1.2 Développer et diversifier les modes de gardes d'enfants de moins de 3 ans

Il s'agit à la fois de faire connaître l'offre existante mais aussi de la faire évoluer en fonction des besoins

identifiés afin d'assurer des modes de garde adaptés, économiques et équitablement répartis sur le

territoire. Dans ce cadre, le Département poursuit son soutien aux micro-crèches.

1.3 Proposer un accueil, un soutien, une écoute et des animations aux adolescents

Le Département s'engage aux côtés de sa jeunesse pour prévenir les risques de conduites addictives, pour

développer des actions collectives autour de la vie sexuelle et affective.

Il s'agit aussi d'encourager leurs efforts et la concrétisation de leurs projets au travers de multiples

dispositifs : les bourses au mérite et les bourses aventures jeunes, l'aide au permis de conduire ou à la

mobilité avec la carte Imagine'R, les aides aux financements du BAFA, au financement de projet

humanitaires.

Enfin, le Département organise des animations sportives, culturelles et de loisirs pendant les vacances

scolaires dans le cadre des Yvelines Campus.

15

1.4 Conduire des actions de prévention pour l'amélioration de la santé des adultes

Par délégation de l'Etat, le Département agit en matière de santé publique par des actions d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles, des actions de dépistage de la tuberculose, des cancers du sein et cancers colorectaux ainsi que par l'organisation de séances de vaccination.

Objectif 2: Dynamiser la formation

2.1 Assurer un environnement de travail de qualité dans les collèges

Les dotations de fonctionnement des collèges 2011 ont été basées sur la consolidation des efforts de maîtrise de consommations énergétiques et de réduction des frais d'administration générale demandés aux établissements. Les dotations globales de fonctionnement des établissements publics devraient malgré tout progresser de plus de 10% en raison de l'augmentation du prix des énergies.

Cette augmentation se trouve répercutée sur le forfait de fonctionnement matériel des collèges privés sous contrat d'association et le forfait personnel, dont les modalités de calcul doivent en outre être actualisées.

Concernant la construction et la rénovation des collèges, le programme pluriannuel d'investissement de 2003 prolongé jusqu'en 2009, vient à échéance; le nouveau PPI 2010-2016 va en prendre progressivement le relais :

- une opération de reconstruction sur l'ancien PPI se poursuit à Chatou (Renoir) et une opération s'engage à Versailles (Rameau) ;
- quatre chantiers de réhabilitation sont en cours à Gargenville, Maisons-Laffitte (Cocteau), Versailles (Clagny) et Viroflay (Jean Racine).

En outre, deux grandes opérations de restructuration pour le lycée international et l'établissement de Buc sont en cours de préparation avec la Région.

La montée en charge du nouveau PPI se réalise progressivement, la programmation intégrant une phase d'études préalables. Les mises en chantiers suivront en tenant compte de nos capacités. Les nouveaux projets seront mis au point en concentrant nos efforts sur la sécurisation des personnes et des biens, l'accessibilité aux handicapés, le respect de l'environnement, le délestage des établissements les plus chargés, l'adaptation des locaux aux pratiques pédagogiques.

Par ailleurs, le soutien au développement des équipements et expérimentations en faveur de l'informatisation des collèges et établissements internationaux sera consolidé en veillant à assurer cohérence et équité sur l'ensemble des collèges du département.

Enfin, une réflexion sera engagée sur l'organisation des fonctions d'accueil, restauration et entretien afin d'identifier les potentialités d'optimisation de renforcement de l'efficience de ces services.

Dans un souci d'éducation au développement durable, le Département s'est engagé dans une politique en direction des collèges visant à la fois :

- la sensibilisation des élèves et des gestionnaires de collèges aux enjeux du développement durable notamment en termes d'économie d'énergie (soutien aux établissements engagés dans un processus de labellisation éco-collèges);
- l'amélioration de la qualité des services (hors enseignement) conformes aux finalités du développement durable (amélioration de la restauration scolaire, du lien élèves/enseignants/parents).

Toujours sur le plan de la restauration scolaire, des actions seront mises en place autour des questions d'équilibre alimentaire et de qualité nutritionnelle.

2.2 Participer au développement de l'offre dans le domaine de l'enseignement supérieur

Le Département accompagne financièrement la réalisation de la 2ème phase des engagements votés en 2009 en faveur de la faculté de médecine à Montigny-le-Bretonneux. Le Département financera par ailleurs le lancement des travaux de la 1ère tranche du pôle technologique du Mantois (sous maîtrise d'ouvrage de la Région) et engagera sous sa propre maîtrise d'ouvrage les études de la 2eme tranche de cette importante opération..

Il soutient également la construction de résidences pour étudiants.

Objectif 3: Rendre la culture plus accessible et favoriser la pratique sportive

3.1 Politique culturelle

Le recentrage de notre politique culturelle engagé en 2010 se poursuit autour d'événements labellisés auxquels le Département veut assurer lisibilité et publicité tels que les Ballades en Yvelines dont le périmètre devrait s'élargir. C'est aussi l'occasion d'ouvrir plus largement l'accès à la culture à un large public.

Il s'agit aussi de valoriser le patrimoine du Département et les ressources disponibles (support d'expositions ou animations) pour renforcer leur connaissance ou diffusion.

Le soutien financier au fonctionnement des associations sera adapté ainsi que les aides à projets, désormais valorisées par notre site www.culture-yvelines.fr mis à disposition par le Département.

3.2 Poursuivre notre soutien au mouvement sportif

En matière d'investissements, le soutien au financement d'équipements structurants se poursuit comme le vélodrome de Saint Quentin-en-Yvelines.

Les dispositifs de soutien aux associations sportives se stabilisent dans un souci d'amélioration du service rendu à la population.

Deux autres activités sportives de pleine nature seront mises à l'honneur en écho à nos projets départementaux : le cyclisme en écho au schéma Véloroutes Voies Vertes avec le départ depuis Houdan du Paris-Nice et la randonnée en écho à notre politique en faveur des espaces naturels.

Le département des Yvelines est le premier département équestre de France et le cheval fait partie de son identité. Le Conseil général agit en conseil et fédère les acteurs yvelinois. Toutes ces actions s'inscrivent dans le développement de la filière cheval avec, pour axe central, le «cheval pour tous et sous toutes ses formes».

Le Département encouragera une pratique sportive respectueuse de l'environnement. A ce titre, seront notamment élaborées des chartes de développement durable avec les comités départementaux sportifs.

Objectif 4 : Etre attentif à la sécurité des Yvelinois

4.1 Gendarmeries

Les constructions de gendarmeries resteront à un niveau élevé en raison de la poursuite des travaux de construction à La-Queue-Lez-Yvelines et Saint-Arnoult et en raison de la préparation d'opérations nouvelles (acquisitions de foncier et lancement d'études).

<u>4.2 SDIS</u>

La contribution du Département aux coûts de fonctionnement du SDIS devrait progresser encore sensiblement en 2011, dernière année de mise en place de l'accord logement, malgré les mesures prises pour maîtriser les dépenses. Cet objectif sera poursuivi sur les années à venir.

La mise en place d'un service commun, fin 2010, géré par le Département, pour la construction et les réhabilitations lourdes des casernes devrait permettre de mutualiser les moyens et compétences et d'accélérer les remises à niveaux de casernes.

En matière d'investissement, la contribution du Département devrait couvrir le financement du réseau de radio Antares (2ème tranche) et la montée en charge du programme de réhabilitation de casernes.

Le développement durable dans le fonctionnement et les maîtrises d'ouvrage départementales

La crédibilité de l'engagement du Département en matière de développement durable passe par une application de ses principes au niveau de l'administration et dans la fonction maîtrise d'ouvrage départementale.

Sur le plan de l'administration, cela passe par une politique d'achats durables, la généralisation de la dématérialisation des procédures et la création d'outils permettant de mesurer l'évolution des consommations énergétiques.

Concernant les bâtiments départementaux, la démarche qualité environnementale sera appliquée à l'ensemble des opérations de réhabilitation, restructuration et construction.

Les agents départementaux seront sensibilisés et formés au développement durable.

L'intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics sera élargie.

Conclusion

Ces orientations sont volontaristes. Elles répondent à notre mission de solidarité envers les Yvelinois et nos territoires. Elles sont vecteurs de développement pour notre département et ses habitants et d'innovation pour préparer l'avenir.

Je compte sur vous pour que notre débat soit responsable et utile aux Yvelinois.

Je reste à votre écoute, et vous assure de mon attention à vos remarques et suggestions.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL